



## **Ressources Cerro de Pasco annonce un placement privé de 3M \$ avec Eric Sprott**

***NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE NOUVELLES AMÉRICAINS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS***

**MONTREAL, QUÉBEC, CANADA — (Le 26 septembre 2024)** Ressources Cerro de Pasco Inc. (CSE : CDPR) (OTCPK : GPPRF) (FRA: N8HP) (« CDPR » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer la clôture d'un placement privé sans intermédiaire de 20 000 000 d'unités de la Société (les « unités ») au prix de 0,15 \$ l'unité pour un produit brut total de 3 000 000 \$ (le « placement »).

La Société est heureuse d'annoncer qu'Eric Sprott, par l'intermédiaire de 2176423 Ontario Ltd., a souscrit l'intégralité du placement, augmentant ainsi considérablement sa participation dans CDPR.

« Nous sommes heureux de voir Eric Sprott augmenter son investissement dans Cerro de Pasco Resources. Son soutien continu reflète sa confiance dans notre mission et nos progrès. Ce placement privé renforce notre structure de capital, nous permet de nous concentrer sur l'avancement de nos objectifs stratégiques et de créer de la valeur pour nos actionnaires. » a déclaré Guy Goulet, chef de la direction.

Avant le placement, M. Sprott détenait ou contrôlait 42 387 500 actions ordinaires et 20 000 000 de bons de souscription, représentant environ 9,9 % des actions ordinaires en circulation sur une base non diluée et 13,9 % sur une base partiellement diluée en supposant l'exercice de ces bons de souscription. À la suite du placement, M. Sprott détient ou contrôle 62 387 500 actions ordinaires et 30 000 000 de bons de souscription, représentant environ 13,9 % des actions ordinaires en circulation sur une base non diluée et 19,3 % sur une base partiellement diluée en supposant l'exercice de ces bons de souscription.

Les unités ont été acquises par M. Sprott à des fins d'investissement. M. Sprott a une vision à long terme de l'investissement et pourrait éventuellement augmenter ou diminuer sa propriété véritable ou son emprise sur les titres de la Société, que ce soit sur le marché libre, par des accords négociés de gré à gré ou autrement, en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris les conditions générales du marché et les opportunités d'affaires.

Une copie de la déclaration selon le système d'alerte concernant ce qui précède apparaîtra sur le profil SEDAR+ de CDPR au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et peut également être obtenue en contactant Guy Goulet, chef de la direction de la Société au (579) 476-7000 ou par écrit auprès de 2176423 Ontario Ltd. (1106-7 King Street East, Toronto Ontario M5C 3C5).

Chaque unité se compose d'une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») et d'un demi bon de souscription d'actions ordinaires (un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier permet à son titulaire d'acheter une action ordinaire à un prix d'exercice de 0,20 \$ par action ordinaire jusqu'à la première des deux dates suivantes : 24 mois après la date d'émission des bons de souscription ou, le cas échéant, la date spécifiée par la Société, qui ne doit pas être inférieure à 30 jours après la diffusion d'un communiqué de presse indiquant que le prix de négociation moyen pondéré par le volume des actions ordinaires sur la Bourse des valeurs mobilières du Canada dépasse 0,60 \$ (l'« événement déclencheur »), à condition que l'événement déclencheur se produise quatre mois ou plus après la date d'émission des bons de souscription.

La Société prévoit utiliser le produit net du placement pour le forage, l'échantillonnage, la métallurgie et le fonds de roulement général de la Société. Tous les titres émis dans le cadre du placement sont soumis à une période de détention en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, laquelle expirera quatre mois et un jour après leur date d'émission.

La participation d'Eric Sprott, un initié de la Société, au placement est considérée comme une « opération avec une personne apparentée » au sens du *Règlement 61-101 sur la protection des actionnaires minoritaires lors d'opérations particulières* (« Règlement 61-101 »). La Société s'est appuyée sur les exemptions aux exigences d'évaluation formelle et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 contenues aux sections 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101 en ce qui concerne la participation d'une personne apparentée dans le cadre du placement, puisque ni la juste valeur marchande (telle que déterminée en vertu du Règlement 61-101) de la transaction, ni la juste valeur marchande de la contrepartie de la transaction, ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société (telle que déterminée conformément au Règlement 61-101).

Les titres décrits dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés en vertu du *U.S. Securities Act of 1933*, tel qu'amendée de temps à autre (la « Loi américaine sur les valeurs mobilières ») ou de toute loi sur les valeurs mobilières d'un État, et par conséquent, ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf dans le respect des exigences d'enregistrement de la Loi américaine sur les valeurs mobilières et des exigences applicables des États ou selon des dispenses applicables. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres dans une telle juridiction.

### **À propos de Ressources Cerro de Pasco**

Ressources Cerro de Pasco se concentre sur le développement de son principal actif détenu à 100%, la concession minière El Metalurgista, qui comprend des résidus minéraux riches en argent et des stocks extraits au cours d'un siècle d'exploitation de la mine à ciel ouvert de Cerro de Pasco, dans le centre du Pérou. L'approche de la Société à El Metalurgista implique le retraitement et l'assainissement environnemental des déchets miniers et la création de nombreuses opportunités dans le cadre d'une économie circulaire. Cet actif est l'une des plus grandes ressources en surface au monde.

## **Énoncés Prospectifs et Exclusion de Responsabilité**

*Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par des mots comme « planifie », « cherche », « s'attend », « estime », « a l'intention », « anticipe », « croit », « pourrait », « probable » ou des variations de ces mots, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « seront », « pourraient », « seront prises », « se produiront », « seront atteints » ou d'autres expressions similaires. De tels énoncés prospectifs, y compris concernant les attentes de la direction de CDPR à l'égard de l'utilisation du produit net du placement ainsi que l'expansion et la croissance des opérations de CDPR, sont basés sur les estimations de CDPR et comportent des risques connus et non connus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents de ceux qui sont exprimés ou qui sont implicites dans ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques liés aux opérations d'exploration, de développement et d'exploitation minière; les impacts des développements macroéconomiques; et tout effet défavorable important sur les activités, les propriétés et les actifs de la Société, y compris les hypothèses pertinentes et les facteurs de risque énoncés dans les documents publics de CDPR, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. La Société ne mettra à jour aucun énoncé prospectif ni aucune information prospective incorporés aux présentes, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.*

### **Pour plus d'information**

Cerro de Pasco Resources Inc.  
205 - 68 Av. de la Gare  
Saint-Sauveur, QC J0R 1R0

Guy Goulet, chef de la direction  
Tél. : 579-476-7000  
Cell. : 514-294-7000  
Courriel : [ggoulet@pascoresources.com](mailto:ggoulet@pascoresources.com)